

ATELIER 2

Technique 3 — Les contraintes explicites

Document source : *texte fictif inclus ci-dessous — aucun fichier supplémentaire requis*

Mise en situation

Votre organisme vient de publier un avis officiel sur un nouveau processus de traitement des demandes d'accès à l'information. Le texte est rédigé en langage juridique. Votre directrice vous demande de le reformuler pour les citoyens. Vous allez montrer la différence entre un prompt sans contraintes et un prompt avec contraintes explicites.

Texte à copier-coller dans les deux prompts

Avis officiel — Révision du processus de traitement des demandes d'accès aux documents

Conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), et en application des orientations gouvernementales en matière de simplification administrative, l'organisme procède à la révision de ses modalités de traitement des demandes d'accès.

À compter du 1er juin 2025, tout requérant souhaitant exercer son droit d'accès aux documents administratifs devra soumettre sa demande exclusivement par voie électronique, via le portail transactionnel de l'organisme. Les demandes acheminées par voie postale ou déposées en personne ne pourront être prises en considération qu'à titre exceptionnel, sous réserve d'une justification probante attestant de l'impossibilité pour le requérant d'utiliser les canaux numériques.

Le délai de traitement demeure fixé à vingt (20) jours ouvrables à compter de la réception de la demande, conformément à l'article 47 de la Loi précitée. L'organisme se réserve le droit de prolonger ce délai dans les cas prévus par la loi, sous réserve d'en aviser le requérant dans les délais prescrits.

Pour toute information complémentaire, les parties prenantes sont invitées à consulter la section dédiée de notre site institutionnel ou à contacter le responsable de l'accès aux documents de l'organisme aux coordonnées figurant en annexe.

Étape 1 Prompt sans contraintes

Reformule cet avis officiel en langage clair pour les citoyens :

[Coller le texte ci-dessus]

Note : L'IA produit souvent un texte encore trop long, trop formel, ou qui conserve du jargon. Le résultat est amélioré mais rarement utilisable directement.

Étape 2 Prompt avec contraintes explicites

Tu es une adjointe administrative senior qui maîtrise le langage clair et la communication citoyenne. Tu travailles dans un organisme public québécois.

Voici un avis officiel à reformuler :

[Coller le même texte]

Reformule cet avis pour des citoyens sans formation juridique.

Contraintes :

- Maximum 100 mots
- Commence par ce que le citoyen doit faire et quand
- Aucun terme juridique sans explication immédiate
- Texte continu, pas de puces

- Ton direct et bienveillant

Note : Même texte, mais le résultat respecte maintenant exactement vos besoins. Dire ce que l'IA ne doit PAS faire est souvent plus efficace que de tout décrire.

À retenir : *les contraintes ne limitent pas l'IA — elles la cadrent. Un prompt avec des interdictions claires produit des résultats plus précis qu'un prompt vague et ouvert.*